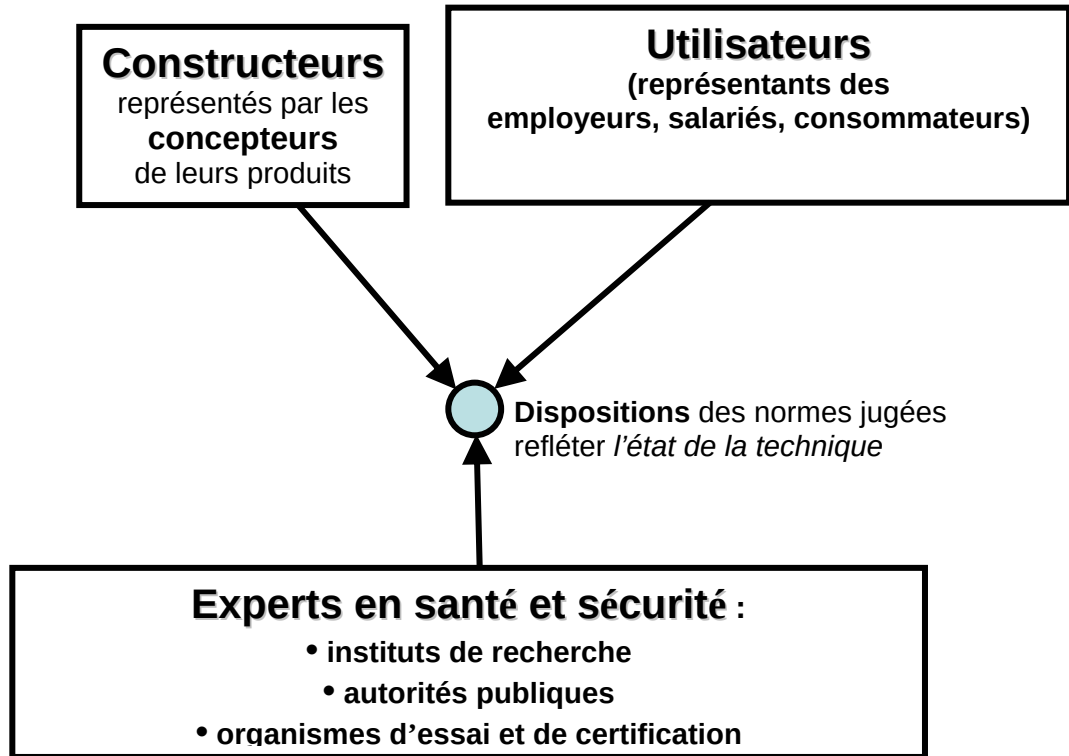


Les trois catégories de partenaires (*parties prenantes appelées également acteurs*) qui doivent harmoniser leur point de vue sur la base d'un consensus de normalisation dans le cadre de la Nouvelle approche



Chaque norme est le fruit d'un *consensus* atteint par les membres du groupe de travail en charge de cette norme à l'issue d'une discussion approfondie conduite à chaque étape du processus d'élaboration. Dans le cadre du processus général de normalisation visant les produits (par exemple normalisation dimensionnelle de composants mécaniques), seule la représentation des deux *parties intéressées* au groupe de travail est requise: le *fabricant* (ou *concepteur*) et les *utilisateurs du produit*.

S'agissant des normes élaborées sur la base de la Nouvelle approche, qui doivent assurer aux utilisateurs un niveau maximum de sécurité au regard de l'état de la technique, il importe qu'une troisième partie participe aux discussions visant à rechercher le consensus : les *experts en santé et sécurité*. Ceux-ci peuvent être des collaborateurs d'instituts de recherche, des représentants d'autorités publiques en charge de la législation en matière de santé et de sécurité ou encore des collaborateurs d'organismes d'essai et de certification, qui apportent leurs connaissances pratiques des produits (machines, équipements de protection individuelle, etc.).